



## **Arrêté n° 2023-084-PM**

**Objet : Occupation du domaine public, parking de la Salle des sports et Loisirs, Boulevard des Nations Unies, Kermesse de l'École René Cerclé, le vendredi 23 juin 2023.**

**Le Maire de la commune de La Plaine-sur-Mer,**

**Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, article L-2213.2,**

**Vu, le code de la Sécurité Intérieure,**

**Considérant, la demande présentée par Madame Christelle André, trésorière adjointe de l'Association des Parents d'Élèves (APE) de l'école René Cerclé, en date 21 mars 2023, pour organiser des jeux en extérieur et une animation « parcours de Rosalies » à la kermesse de l'école publique, le vendredi 23 juin 2023 de 09H00 à 24H00 sur l'intégralité du parking de la salle des Sports et Loisirs, Boulevard des Nations Unies.**

### **ARRÊTE**

**Article 1 :** L'intégralité du parking, côté Nord, de la salle des Sports et Loisirs sera strictement réservée à l'organisation de jeux en extérieur et à une animation « parcours de Rosalies », au profit de la Kermesse de l'école René Cerclé, le vendredi 23 juin 2023 de 09h00 à 24h00.

**Article 2 :** Pour des raisons de sécurité et d'accessibilité aux services de secours, l'arrêt et le stationnement empêchant l'accès au parking seront strictement interdits.

**Article 3 :** Des panneaux et des barrières sur lesquels sera affiché le présent arrêté, ainsi qu'un périmètre de sécurité délimitant la zone d'occupation seront mis en place par les services techniques communaux.

**Article 4 :** Madame le Maire et la directrice générale des services sont chargées de l'exécution du présent arrêté.

**Article 5 :** Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois suivant sa publication auprès du Tribunal Administratif de Nantes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 6 :** Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé(e)

**Article 7 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Proximité de Gendarmerie de Pornic
- Monsieur le chef du Centre de secours de La Plaine / Préfailles
- Monsieur le Brigadier-Chef Principal de Police Municipale
- Monsieur le Responsable des Services techniques de la Plaine sur Mer
- Madame Christelle André, trésorière adjointe de l'Association des parents d'élèves de l'école René Cerclé.

La Plaine-sur-Mer, le 27 mars 2023.

**Séverine MARCHAND**  
**Maire**

